

# Un système éducatif haïtien à moderniser

Julio Warner Loiseau

**Résumé :** *Établir la base d'un professionnalisme juste, compétent, et améliorer l'efficacité du marché du travail sont deux objectifs qui sous-tendent l'existence d'un bon système d'enseignement. Cet article décrit les déficiences du système éducatif haïtien, qui demeure dans un état de gestation perpétuelle. Il offre des idées pour redresser le système, accroître la performance, prenant en compte la forte détérioration et les failles constatées dans le système. Il critique la qualité de l'enseignement supérieur et encourage l'intégration et le renforcement de la recherche en général. Il propose aussi des recommandations d'ordre administratif pour secourir l'éducation supérieure. Enfin, il examine les solutions qui permettraient de moderniser les universités publiques, en particulier l'implantation de laboratoires, de bibliothèques, l'intégration et la consolidation de la coopération avec les entreprises régionales ou nationales privées. L'essentiel, c'est que le système d'enseignement supérieur haïtien a besoin d'une intervention rapide mais rationnelle pour procéder à la formation de professionnels qualifiés qui deviendront des agents de développement durable.*

**Rezime :** *Etabli baz la pou yon pwofesyonalis jis epi amelyore efikasite mache travay la, se de objektif ki mande yon bon sistèm edikasyon. Atik sa a dekri defisyans ki genyen nan sistèm edikasyon ayisyen an, ki rete nan yon eta jestasyon tout tan. Atik la ofri ide pou vire sistèm lan nan bon sans, ogmante pèfòmans li, an menm tan nou ap konsidere deteryorasyon ak fay ki genyen nan sistèm lan lan. Li kritike kalite anseyman siperyè epi ankouraje entegrasyon ak ranfòsman rechèch an jeneral. Li pwopoz tou rekòmandasyon nan administrasyon pou sove edikasyon siperyè a. Finalman, li ekzamine solisyon ki pou ta pèmèt modènize inivèsite piblik, sitou pou enstalasyon laboratwa, bibliyotèk, ak entegrasyon epi konsolidasyon nan koperasyon avèk konpayi rejyonal oswa nasyonal. Sa ki pi enpotan an, sè ke sistèm edikasyon siperyè ayisyen an bezwen yon entèvasyon rapid men rasyonèl pou fomasyon pwofesyonèl kalifye ki pral vin ajan devlopman dirab.*



## 1. INTRODUCTION

Nombreux sont les pays en quête de développement durable qui comprennent le lien entre développement et université. Mais il est d'ailleurs raisonnablement soutenu que l'université, comme source de savoir, de sciences et de techniques, doit jouer un rôle fondamental dans le développement et le bon fonctionnement d'une nation ou d'une société en général. Ainsi, ces pays mettent tout en branle afin d'avoir des universités qui constituent leurs piliers d'excellence. Par exemple, chez nos voisins de la République Dominicaine, dans la partie est de l'île, il y a des universités très reconnues qui attirent des étudiants des pays développés. Parmi ces avides du pain de l'instruction supérieure et ces chercheurs de culture, on rencontre des Brésiliens, des Canadiens, des Russes, des Américains, et de plusieurs pays du Moyen-Orient. Comme l'a fait remarquer Antoine Atouriste dans son *Évaluation post-sismique de l'enseignement supérieur en Haïti*, on rêve encore à la conception d'une université de qualité [1]. Apparemment, on n'a que des écoles supérieures déguisées en universités, et les licences ne sont reconnues que sur le tiers de l'île, malgré toutes les prétendues compétitions. Par exemple, un licencié de Quisqueya croit qu'il est mieux formé que celui d'Inuka, de Lumière ou de Notre-Dame.

Les problèmes de l'université en Haïti sont tellement nombreux et complexes que les énumérer ici serait peine perdue. Les problèmes de l'université haïtienne requièrent des actions, car l'unique fait de sonner des alarmes, que nos dirigeants se contentent d'ignorer, ne suffit pas : elles ne résonnent pas assez pour fournir des solutions. Beaucoup se plaisent à dire que, comme toutes les autres institutions, l'université haïtienne fonctionne à l'image du pays. La recherche dans l'université haïtienne est un impératif qui manque, si l'on part du fondement que l'une des missions essentielles d'une université est de produire de la connaissance scientifique. Cette connaissance peut-elle être exploitée pour le progrès et le développement du pays ? En se comparant avec des étudiants étrangers, nombreux sont les étudiants haïtiens qui se demandent si l'ensemble des universités haïtiennes produit vraiment de la connaissance scientifique pouvant être utile au progrès ?

On est peut-être toujours contraint de répondre par la négative. En dépit de l'article 211-1 de la Constitution de 1987, qui stipule que les universités et écoles supérieures privées et publiques doivent fournir un enseignement adapté à l'évolution et aux besoins du développement national [2], le système éducatif haïtien en général est loin de participer efficacement au développement du pays. En

effet, ils sont peu connus les universités haïtiennes qui ont leurs propres revues scientifiques et les éducateurs qui publient des ouvrages ou des articles scientifiques. En outre, s'agissant des sciences exactes, il est utopique d'identifier une découverte scientifique publiée ou une invention quelconque en Haïti. En effet, c'est dû en partie au fait que l'université ne fait qu'un travail de formation et non un travail de recherche. Sans la recherche, on admet logiquement que la structuration par discipline introduit dans l'enseignement supérieur une excentricité liée à une focalisation sur l'enseignant, avec transfert littéral d'un savoir codé au lieu d'un soutien au processus individuel d'apprentissage. Sans l'inspiration et la créativité qui développeraient la pensée critique pour un pseudo-développement, les universités risquent de produire encore des diplômés qui n'apportent rien à leurs communautés. En d'autres termes, l'enseignant haïtien se contente de transmettre aux étudiants des théories venues de l'Occident sans leur apprendre comment faire des recherches utiles à leur développement personnel, en sciences sociales notamment, ou même comment construire des théories adaptées à leur situation [3].

D'aucuns savent que la réputation d'un professeur d'université dépend de ses publications [4]. Or, dans le système universitaire haïtien, on ne contraint pas ou n'encourage pas les professeurs à publier. Ainsi, on trouve des professeurs de carrière qui n'ont aucune publication, scientifique ou autre. Ce qui constitue, malheureusement, une situation catastrophique. D'ailleurs, professeur Jean Claude Fignolé qui s'indignait de l'état catastrophique de l'université d'État a déclaré que l'université se retrouve fermée sur elle-même dans de vieilles structures, codifiant encore des savoirs dépassés [5].

Beaucoup de problèmes de l'université haïtienne sont directement liés à son histoire laconique. Même si les premières tentatives de création d'établissements d'enseignement supérieur remontent au 19<sup>e</sup> siècle, c'est le roi Henry Christophe qui, en 1815, a créé l'Académie royale, laquelle comprenait une école des arts et métiers, une école de médecine, de chirurgie et de pharmacie, et une école d'agriculture [6]. On a dû attendre Jean-Pierre Boyer pour voir une tentative de création d'une académie nationale, noble projet qui n'a malheureusement eu qu'une existence éphémère [7].

## 2. POURQUOI DOIT- ON PRIORISER LES TRAVAUX DE RECHERCHE ?

On ne prétend pas forcer nos jeunes à réinventer la catapulte, mais force est d'admettre, sans donner une réponse exhaustive, qu'une majorité écrasante de nos professeurs d'université ne sont pas des chercheurs [8]. Le problème tire son origine de la méthode de travail même des professeurs. Normalement, dans les pays occidentaux, le professeur est nommé, à temps plein, pour un travail de formation et de recherche. Il a un bureau, un salaire décent et d'autres avantages lui permettant de faire son travail en toute quiétude. Or, que ce soit à l'Université d'État d'Haïti ou dans les universités privées du pays, les professeurs sont pour la plupart recrutés à temps partiel, généralement engagés pour donner un ou plusieurs cours bien spécifiques, et ce, pour un salaire qui ne suffit pas pour leur permettre une vie décente. En outre, la plupart

de ces professeurs n'ont aucun bureau et ne sont rattachés à aucun laboratoire de recherche. Dans ce contexte, le professeur est obligé de compenser son revenu avec des emplois supplémentaires pour gagner dignement sa vie. Pourtant, selon le Dr Joseph Jutile Loiseau, le professeur en temps libre devrait être rattaché à un laboratoire de recherche pour analyser les problèmes et proposer des solutions, faire des découvertes, conduire des études scientifiques, publier des articles (Dr Joseph Jutile Loiseau, communication personnelle, 21 octobre 2018).

Pour ce faire, il faudrait que l'État soutienne les professeurs et révisé leurs salaires et avantages pour garantir leur productivité dans un régime social dépolitisé. Si on veut parler d'éducation supérieure, il faut s'assurer que les professeurs puissent participer à plein temps aux activités académiques. En fait, la plupart des professeurs d'université en Haïti sont des gens travaillant soit dans l'administration publique, soit dans des organisations internationales, soit dans des organisations non gouvernementales, soit dans le secteur privé. Ainsi, ces personnes n'ont pas assez de temps pour participer aux activités académiques. Cette situation engendre d'autres problèmes tels que l'absence et le retard dans les cours, l'incapacité de respecter le nombre d'heures requis pour l'année académique, l'incapacité de terminer le programme d'études. Souvent, les étudiants partent de chez eux tôt le matin, sans avoir pris le petit déjeuner, pour assister à un cours programmé dans la matinée, et c'est à leur arrivée en salle qu'ils apprennent que le professeur a eu un empêchement et ne pourra pas se présenter. La précarité économique du pays ne garantit pas le pain quotidien des étudiants, ce qui restreint le progrès. Avec un cerveau mal alimenté, la capacité d'apprentissage d'un individu diminue considérablement.

Le professeur n'est pas exempt des effets des contraintes de temps, ce qui affecte aussi la qualité de la formation, car il n'a le temps ni de préparer ses cours ni de les annoter en fonction des évolutions du domaine en question [9]. D'où l'origine du problème de la mauvaise qualité et de la désuétude des cours enseignés dans certaines universités. À l'Université d'État d'Haïti, quelques rares professeurs à temps plein reçoivent de maigres salaires qui ne leur permettent pas vraiment de vivre décemment. Un salaire de 40000 gourdes, par exemple, et de minces frais sont carrément disproportionnés par rapport aux efforts attendus d'un professeur à temps plein, même avec un niveau de vie modeste. Ainsi, même s'ils sont embauchés à temps plein, pour combler ce vide, les professeurs se voient dans l'obligation de trouver des emplois supplémentaires, ce qui a pour conséquence qu'ils n'ont pas le temps de se consacrer à des activités de recherche. Il est à noter que ces professeurs travaillent souvent sur un fond de frustration légitime et juste quand on met en relation leur niveau d'études et leur salaire. Il est assez paradoxal qu'on réclame un niveau universitaire à un professeur tout en refusant de lui donner un salaire décent. Soulignons que beaucoup d'établissements paient des salaires très alléchants aux personnes ayant un niveau adéquat. Parce que l'université haïtienne néglige ses professeurs, beaucoup de professionnels ayant fait des études avancées (maîtrise, doctorat, post-doctorat), malgré leur sentiment pour le professorat, préfèrent travailler dans d'autres établissements qui les rémunèrent dignement ou même quitter Haïti, après des colères et frustrations

justes, pour intégrer l'enseignement supérieur ailleurs. Ainsi, l'université haïtienne perd des chercheurs qualifiés et expérimentés qui pourraient participer à son développement. Sur ce dernier point, il est à remarquer une certaine hypocrisie de la classe politique haïtienne qui claironne dans les médias la nécessité d'empêcher la fuite des cerveaux, mais qui ne fait rien concrètement pour attirer et garder les professionnels, les diplômés, les licenciés et les chercheurs haïtiens de haut niveau.

Les patrons de l'enseignement haïtien se soucient peu de ceux qui ont consacré leur vie à l'éducation. Ce fait a des conséquences directes sur la dévalorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Haïti. On ne saurait faire l'économie d'une question fondamentale, car en Haïti les professeurs d'université comme tous autres professionnels ne reçoivent que des salaires de survivance [10]. Nous parlons d'un pays où même une infirmière peut passer plus de six mois sans être payée. Quelque soit le type de réponse à la question de financement des universités en Haïti, elle diffèrera toujours selon qu'il s'agira de l'Université d'État d'Haïti ou des universités privées. S'agissant de ces dernières, souvent, leur budget, résultant principalement des frais d'inscription et des droits de scolarité des étudiants, n'est pas suffisant pour recruter des professeurs à temps plein. Par ailleurs, il est aussi à noter qu'il existe une surabondance d'universités insuffisamment qualifiées dans le pays, qui n'ont ni les moyens financiers, ni les ressources humaines, ni les normes de fonctionnement appropriés. Parfois, elles fonctionnent sans l'autorisation de l'État. Elles offrent un salaire misérable à leurs professeurs, dont une grande partie manque de qualification et de pédagogie. C'est aussi un cas courant de voir des licenciés qui enseignent comme professeurs et qui sont plus tard devenus doyens ou recteurs [11].

Il est inacceptable qu'un professionnel, peu importe le domaine, n'ayant que sa licence puisse enseigner à des étudiants au niveau licence. Dans un système universitaire normal, cela constituerait une absurdité. Face à cette carence de compétence, ces professeurs peu qualifiés, s'adaptent au salaire minimum proposé tout en développant des options secondaires pour répondre à leurs obligations financières. Il n'est nul besoin de signaler que la qualité de l'éducation offerte dans ces dites universités laisse à désirer. Qu'elles soient des universités privées ou d'État, toutes se plaignent du manque de moyens financiers pour payer des professeurs à temps plein. Quand, exceptionnellement, elles les engagent, elles n'accordent que de modiques salaires, «faute de budget», se justifient-elles. Dans ce contexte, le professeur à temps plein devrait se considérer comme un martyr sacrifiant son salaire pour participer à la formation des futurs cadres du pays. Cependant, cet argument ne tient pas, car l'origine des ressources de l'Université d'État d'Haïti n'est pas la même que celle des universités privées.

L'Université d'État d'Haïti est en effet un établissement indépendant dont les principales ressources financières proviennent du budget de la République. Donc, on est amené à poser les questions que voici: Pourquoi l'État haïtien, à travers le budget de la République, n'accorde-t-il pas un traitement raisonnable aux professeurs et ne leur garantit-il pas les moyens de faire de la recherche? L'universitaire haïtien est-il condamné à mémoriser des ouvrages de l'Occident qui limitent sa pensée critique? En définitive, pourquoi

préfère-t-on recruter des professeurs à temps partiel plutôt qu'à temps plein?

Contrairement au système éducatif haïtien, dans les universités occidentales, le professeur à temps partiel est une exception [12]. C'est un moyen pour lesdites universités de recruter un haut fonctionnaire ou une personne de terrain qui pourra mettre son expertise et son expérience pratique au service de l'université [13]. En comparaison, en Haïti, les professeurs à temps partiel constituent la norme, les professeurs à temps plein étant l'exception. Aux questions précédemment formulées, la réponse la plus fréquente que l'on obtient de la part des décideurs politiques est qu'il n'y a pas assez d'argent. Cette réponse facile utilise l'excuse pratique qu'Haïti est un pays pauvre. Mais comment peut-on lutter contre la pauvreté sans prioriser l'éducation et plus précisément la recherche scientifique?

Néanmoins, on peut bien remettre en cause la médiocrité éducative par rapport à d'autres facteurs. Mais doit-on se contenter des excuses des autorités étatiques qui prétendent ne pas avoir les moyens pour financer correctement l'enseignement supérieur et la recherche au sein de l'Université d'État alors qu'ils en trouvent pour financer l'éducation de leurs enfants en terre étrangère?

La réponse à cette question se trouve dans une analyse rationnelle des politiques publiques et de l'allocation des ressources financières au sein de l'État qui montre cette mauvaise foi calculée. Cette indécence caractérisée par la mauvaise volonté d'un Parlement qui tend à réviser à la baisse le budget éducatif national. À ce sujet, par exemple, le professeur Fritz Deshommes nous a rappelé que l'État ne définit pas, ni n'applique pas une politique publique claire en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et que le budget de l'université en est l'indicateur [5]. Pour pointer la mauvaise foi des autorités politiques à ce sujet, on peut faire la comparaison avec les salaires de nombre de consultants auprès des institutions publiques, alors que ces consultants pourraient être des professeurs à temps plein de l'enseignement supérieur. À cet égard, pourquoi l'État paie-t-il copieusement des consultants alors que des professeurs d'université ne reçoivent pas des traitements décents? Le travail que fait un professeur ne serait-il pas aussi ou même plus important et utile que celui d'un consultant sans aucune expertise?

Pour toute réponse affirmative, on peut conclure que si les professeurs de l'Université d'État n'ont pas un bon traitement, c'est justement parce que les autorités politiques du pays ne valorisent pas l'enseignement supérieur et la recherche. D'ailleurs, l'absence de régulation de l'enseignement supérieur en Haïti entrave le bon fonctionnement des universités déjà existantes sur le territoire. Il y a un besoin pressant d'une politique universitaire raisonnable pour sauver l'enseignement supérieur.

On peut observer qu'il y a un vide juridique dans l'administration du système d'enseignement supérieur. Alors que la réforme de l'enseignement supérieur est un sujet très discuté en Haïti, les projets de loi déposés dans ce domaine n'ont jamais été considérés. Il n'y a que l'Université d'État qui soit prise en compte par le droit positif. Il est à noter qu'on ne s'entend pas sur l'institution compétente pour réguler ce secteur. Selon la Constitution haïtienne

de 1987, c'est l'Université d'État qui devrait faire ce travail. En effet, l'article 211 de celle-ci stipule : «L'autorisation de fonctionnement des universités et des écoles supérieures privées est subordonnée à l'approbation technique du conseil de l'Université d'État, à une participation majoritaire haïtienne au niveau du capital et du corps professoral ainsi qu'à l'obligation d'enseigner notamment en langue officielle du pays<sup>1</sup>.» Cependant, dans la réalité, les établissements d'enseignement supérieur privés n'ont jamais accepté cette mesure constitutionnelle. D'ailleurs, l'Université d'État ne joue pas vraiment ce rôle. C'est plutôt le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) qui donne l'accréditation aux universités privées. Or, c'est un secret de Polichinelle que l'attribution de l'accréditation est plus fondée sur les accointances personnelles que sur la compétence. Même le processus d'autorisation de fonctionnement et d'accréditation des universités privées représente une aberration pour l'intelligence humaine. Car, pour obtenir une autorisation de fonctionnement, le fondateur de ce nouvel établissement doit avoir un bâtiment, des étudiants actifs, des curricula, des professeurs et un personnel administratif. Alors les premiers étudiants, sans aucune assurance que leur instruction sera reconnue par le MENFP, s'engagent dans cette aventure au hasard. Ils sont livrés à eux-mêmes puisque, souvent, le MENFP se dit incapable d'intervenir en leur faveur. Dans ce contexte, n'importe quelle université peut avoir une reconnaissance de l'État si ses fondateurs ont du piston. D'où la présence sur le marché haïtien d'un tas d'universités sans normes éducatives. En outre, une fois que le MENFP accorde l'autorisation de fonctionnement, il n'y a aucun travail de suivi qui est fait. Or, la régulation de l'enseignement supérieur ne saurait se limiter au fait d'accorder une reconnaissance ou non à des universités. Elle renvoie à beaucoup d'autres exigences. Sans prétention à l'exhaustivité, il est équitable de citer le suivi et l'évaluation des programmes d'études des universités, le contrôle de la qualité des cours donnés, l'uniformité des programmes de formation, la coopération universitaire, le contrôle de la qualité de l'espace physique dans lequel les cours sont donnés, la vérification de la compétence des professeurs d'université, l'exigence de publication régulière pour les professeurs d'université, l'obligation pour les universités de produire de la recherche scientifique utile au pays. Cette absence de régulation dans le système de l'enseignement supérieur haïtien empêche la bonne marche des universités et fait obstacle à la construction d'un système universitaire fondé sur le principe de l'excellence. Même au sein de l'Université d'État, les programmes d'études des facultés sont très différents dans un même domaine d'études. Ainsi, le programme d'études de sociologie enseigné à la Faculté des sciences humaines est différent du programme d'études de sociologie enseigné à la Faculté d'ethnologie. En sciences juridiques, il se crée un tas de facultés de droit dont les programmes d'études sont nettement différents les uns des autres, tandis qu'en Haïti, on n'enseigne qu'un droit. En outre, la durée de la formation varie, car certaines facultés proposent des études de licence en droit en trois ans alors que traditionnellement une formation de niveau licence en droit dure quatre ans. Cette

absence d'uniformité dans les programmes de formation fait qu'il est extrêmement difficile de donner une équivalence à un étudiant qui voudrait changer d'université.

Dans le système universitaire haïtien, il n'y a aucune institution qui vérifie que les universités respectent l'ensemble des exigences susmentionnées. Ainsi, nous pouvons affirmer que le système universitaire haïtien n'est pas contrôlé. Comme c'est le cas dans la plupart des établissements du pays, l'Université d'État et le MENFP, notamment la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, se trouvent souvent en conflit de compétence pour jouer ce rôle. D'ailleurs, la création des universités publiques de région sous l'autorité du MENFP ne semble qu'empirer le problème. Pour beaucoup, leur création sent la corruption, car ni l'Université d'État ni le MENFP n'ont les ressources humaines, matérielles et financières pour financer des universités régionales. Il est à noter que le fonctionnement des universités publiques est aventureux compte tenu des divers problèmes structurels auxquels se heurtent leurs conseils de direction.

Citons entre autres l'Université Publique de la Grand'Anse (UPGA), qui fait face à des problèmes de divers ordres :

1. Le local actuel qu'occupe l'UPGA ne répond à aucune des normes universitaires ou d'écoles supérieures. Ce bâtiment était destiné à accueillir une école fondamentale et un centre d'opération d'urgence. Il a été mis à la disposition de l'établissement par le ministère de l'Intérieur de façon temporaire depuis environ quatre ans.
2. Entre-temps, la Mairie de Jérémie a fait don d'un terrain pour la construction d'un campus, mais faute de moyens financiers, aucun ouvrage ne peut y être lancé. Ce terrain est aujourd'hui sous la menace constante des déshérités du sort qui, de temps à autre, cherchent à s'y établir.
3. L'UPGA ne dispose pas d'un centre de documentation ou bibliothèque pouvant faciliter les travaux de recherche.
4. La majeure partie des enseignants viennent de Port-au-Prince, et l'UPGA n'a pas un dortoir approprié pour les héberger.
5. Les étudiants arrivent des 13 communes du département de la Grand'Anse; malheureusement, l'UPGA n'a même pas une cafétéria où ils pourraient manger à un prix abordable.
6. La majorité des étudiants parcourent près de 15 km à pied pour arriver à l'université et retournent chez eux après les cours. Ce n'est que récemment que l'UPGA a reçu un minibus de 33 places (un don du gouvernement) pour un effectif de près 1000 étudiants. L'alimenter en carburant et assurer sa maintenance constitue déjà un souci majeur pour la commission administrative.
7. Les employés (professeurs, cadres administratifs et personnels) sont tous des agents contractuels de la fonction publique, ils ne reçoivent leurs salaires qu'après huit mois, et plus, de travail.
8. Aucun laboratoire facilitant des séances d'expérimentation n'existe pour le moment.
9. L'UPGA ne dispose pas d'espaces de loisirs, de terrains sportifs, de salles de théâtre, d'auditoriums pour les étudiants.

1. Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) (2010). *Portrait sommaire des universités et des institutions d'enseignement supérieur détentrices d'une autorisation de fonctionnement. Enquête réalisée conjointement par la DESRS et l'EUMC.*

10. L'université n'a même pas une infirmerie pour les étudiants à risque.

### 3. RECOMMANDATIONS

Il n'y a pas de formule magique qui puisse sauver l'éducation haïtienne en général. Cependant, il est recommandé en premier lieu de s'attaquer à l'un des plus grands obstacles à la renaissance du système éducatif, qui est la déficience de sa structure organisationnelle. La gouvernance universitaire ne doit pas être ancrée dans une culture bureaucratique gouvernementale ou de partannerie politique. Comme l'a suggéré Henry Mintzberg, les universités relèvent de la catégorie des administrations professionnelles, et c'est en respectant ce statut qu'elles atteindront leur plein potentiel [14]. Au sein d'un pays en ruine et en mutation accélérée comme Haïti, il est inquiétant que des situations déjà trop compliquées se voient gérées depuis une métropole presque inaccessible, avec des méthodes administratives ignorées et un dispositif réglementaire négligé sur tout le territoire.

En deuxième lieu, avec ce mouvement de décentralisation dont ont bénéficié la plupart des universités dites régionales, on devra s'assurer qu'au sein des établissements l'expertise ne se situe pas toujours au sommet de la hiérarchie, au niveau d'un ministère ou de la présidence, mais bien à l'échelon inférieur, donc au niveau des enseignants dans leur classe, dans leur atelier ou dans leur laboratoire. Le problème est que, si l'expert n'est plus qu'un politicien, alors le pouvoir de décision devient automatiquement politisé, ce qui affecte en retour le fonctionnement et la performance du système. Il importe de signaler, par exemple, que la Constitution amendée a retiré la mission de régulation des mains de l'Université d'État. Selon l'article 211 de la constitution de 1987 (amendée), «il est créé un organisme public chargé de la régulation et du contrôle de qualité de l'enseignement supérieur et scientifique sur tout le territoire. Cet organisme exerce son contrôle sur toutes les institutions publiques et non publiques travaillant dans ces deux domaines. Chaque année, il publie un rapport sur la qualité de la formation et établit les institutions performantes. La loi détermine la dénomination, fixe le mode d'organisation et de fonctionnement de cet organisme<sup>2</sup>». L'avenir de ce dit organisme est incertain sachant que beaucoup de secteurs de la vie politique haïtienne soutiennent que les récents amendements constitutionnels ne sont pas valides.

Si on veut enclencher un développement durable, l'université haïtienne doit plutôt adopter le modèle de gouvernance des entreprises de haute technologie qui innove [15]. Dans ce modèle, les subdivisions organisationnelles rigides disparaissent. Une école d'agronomie peut être utile dans un projet de reboisement de la région où elle se trouve. Au lieu d'attendre un emploi après avoir reçu son diplôme, un étudiant en sciences économiques peut aider à sauver ou à créer une entreprise dans sa région. D'une pierre deux coups: l'étudiant bénéficie de sa formation ancrée dans l'expérience du terrain, puis il acquiert des sous en développant son esprit d'entrepreneur. Pour réussir, le pays a besoin de structures

de collaboration internes qui obéissent à la logique de la résolution de problèmes. Il ne faut pas que ces structures de collaboration internes subissent d'influence politique, car elles seront vulnérables vu leur spontanéité. L'université haïtienne doit être équipée de réseaux d'information ouverts qui dépassent largement le cadre des établissements. Elle doit encourager et même contraindre les étudiants à exercer librement leur créativité quelque soit le domaine. Certes, il est important que cette liberté soit supervisée et encadrée par une instance administrative forte tenue de promouvoir une vision générale cohérente, un comportement professionnel exemplaire, un système de récompenses basé sur des objectifs raisonnables et un contrôle de qualité qui répondent aux normes mondiales [15].

Compte tenu de la vitesse à laquelle évolue notre monde et de l'omniprésence de possibilités extrêmement diverses, il est certain que l'esprit de créativité et d'entreprise à tous les niveaux constitue un facteur indispensable à la réussite des établissements universitaires. Il faut implanter un esprit d'innovation mais isolée des influences partisans pour faire de chaque universitaire, selon ses capacités entrepreneuriales, un chef d'entreprise [15]. Où chacun doit se préoccuper de trouver de nouvelles méthodes de travail pour créer des collaborations en réseau, trouver de nouveaux domaines d'intervention, chercher de nouvelles sources de financement et de nouvelles méthodes de commercialisation des prestations universitaire [15]. Les mesures destinées à dynamiser certaines activités peuvent aussi être de type social et personnel. Elles ne sont pas obligatoirement axées sur les problèmes. Il peut être beaucoup plus facile de guider un professeur qui souhaite publier son manuel d'histoire que d'améliorer plus amplement le niveau de l'enseignement de l'histoire à l'université [15]. L'essentiel, c'est que le plus grand bénéficiaire soit la société haïtienne, mais un choix s'impose pour que la communauté universitaire et les institutions qui l'encadrent en prennent pleinement conscience.

Quand on considère la majorité des problèmes existant dans le système universitaire haïtien, on ne peut que donner raison au professeur Fritz Dorvilier qui affirme, dans son ouvrage intitulé *La crise haïtienne du développement*, que l'université haïtienne est prise dans la spirale de l'échec [5]. Pour ainsi dire, c'est l'université, à travers ses recherches, qui doit fournir les idées, les techniques, les formules, les découvertes permettant le développement du pays. Voyant l'état déplorable de cette dernière, on peut aisément comprendre pourquoi Haïti peine à prendre le chemin du développement durable que prônent ses leaders. D'où une question importante que devrait se poser toute personne soucieuse de l'avenir de l'université haïtienne et aussi de la jeunesse: **Quid faciemus?**

Malgré toutes les difficultés, l'idée que l'université joue un rôle moteur dans le développement économique n'est pas tout à fait absente de l'intention universitaire actuelle. Mais pour changer les choses, les valeurs de l'université doivent être attachées à la qualification et à la compétence qui, éventuellement, ouvriront la voie à la réussite professionnelle et faciliteront un développement hors pair. Par sa mission d'enseignement, par exemple, l'université doit avoir la lourde tâche d'inculquer les théories et les techniques qui régissent le fonctionnement de nos communautés et plus encore de notre société. L'assurance d'un enseignement supérieur utile,

2. Article 211 de la Constitution Haïtienne de 1987 amendée. Francoeur, Louis (2009). *State University of Haiti: Evaluation Report*. Port-au-Prince, Haïti: State University of Haiti.

fiable et réaliste doit forcément être liée à une mission de recherche généralement considérée comme l'une des plus importantes [5]. La formation universitaire est censée, théoriquement, permettre à l'étudiant de mieux appréhender et vivre sa socialité ou son caractère naturellement social, ainsi que la nécessité pour lui de se former de mieux en mieux, pour être, comme l'entendait Aristote, un véritable animal social. En d'autres termes, un citoyen responsable, capable d'agir positivement sur son milieu et de prendre en main à la fois son propre destin et celui de sa communauté, selon le vœu des Romains : les gens de bien se soucient du bien public [16]. De plus, cette responsabilité citoyenne devrait l'aider à s'acquitter de ses devoirs diligemment et à assumer honnêtement ses obligations. Quant à ses droits, elle devrait lui permettre de chercher toujours à en user avec sagesse et à les revendiquer, au besoin, avec la plus grande pondération. De même, la responsabilité citoyenne devrait pouvoir porter le citoyen à vouloir sacrifier ses intérêts particuliers à l'autel de la collectivité. Ainsi que nous le rappelle l'esclave philosophe romain : « Pour tout homme sain d'esprit, le bien commun précède le bien privé<sup>3</sup> ». Comme l'a si bien écrit le révérend Jomanas Eustache, l'université haïtienne est appelée à s'aligner sur les normes internationales en matière d'organisation, de fonctionnement et de rendement afin de permettre à ses diplômés d'être compétents, compétitifs sur le marché du travail et d'assurer de façon quasi certaine leur employabilité [16].

Alors que le monde devient une cité, nous devons avoir conscience de l'importance des échanges universitaires. Le renforcement de la collaboration entre universités, tant haïtiennes qu'étrangères, représente un atout pour une éducation universelle. Comme le souhaite l'élite intellectuelle, l'université haïtienne doit accomplir sa mission de préparer les ressources humaines qui seront mises au service du développement du pays, de la valorisation de ses ressources naturelles, et d'assurer sa gestion stratégique, selon la perception de ses usagers potentiels directs et indirects. L'élite intellectuelle n'insistera jamais assez sur le fait que la formation universitaire ne peut ni ne pourra faire l'économie d'une formation à la citoyenneté responsable. Elle devra toujours mettre l'accent impérativement sur le lien qui existe et qui doit exister entre le binôme université et citoyenneté [17], afin d'assurer un meilleur service à la communauté ainsi que le veut le dicton : « Rendre l'université à la cité ». La création et la transmission d'un savoir en constant renouvellement sont incontestablement des facteurs cruciaux dans le développement socioéconomique de notre société.

#### 4. CONCLUSION

Malheureusement, même après 214 ans d'indépendance du pays, l'université haïtienne demeure au niveau expérimental. Notre société attend encore cet outil indispensable pour son développement. Ce siècle et notre société réclament une université productive et inventive. Haïti a un besoin urgent d'une contribution du savoir scientifique qui rejette la timidité des dernières décennies. Cette contribution doit rassembler autour de la raison la science et la technologie qui serviront à la cohésion et à la cohérence de notre

société, pour que notre nation reste unie et restaure sa fierté, pour que le développement soit durable et les fruits de la croissance partagés, pour que nous restions attachés à la recherche des formules pour combattre les moindres inégalités.

Le système éducatif haïtien en général doit être l'objet d'une attention particulière dans les programmes de développement économique afin d'offrir à la population une culture moderne, d'orienter et de sélectionner les jeunes destinés à devenir les cadres moyens et supérieurs et de préparer les autres à soutenir le processus de développement économique du pays. Le pays a besoin d'une université pour infléchir une vision clairement conflictuelle des rapports humains et y substituer celle de la promesse d'un progrès commun en espérant qu'il soit facilité par les formidables leviers de l'ère technologique. Ce progrès commun doit lier croissance économique et croissance sociale comme composantes essentielles de l'humanisme numérique. Le monde est devenu un village et le chantier est universel. On doit suivre le chemin de l'entreprise, c'est-à-dire celui de l'université. Il faut comprendre que la société du savoir universel s'ouvre sur une affluence de nouvelles perspectives. On aurait pu croire que les universités haïtiennes allaient sauter sur les occasions pour prospérer et se développer. Apparemment, nous semblons avoir encore raté le train, car en Haïti, les universités succombent sous les fardeaux des problèmes nouveaux. C'est le moment d'arrêter de nous plaindre et de choisir la bonne personne pour ressusciter le système éducatif chaotique du pays. ■

#### BIBLIOGRAPHIE

1. ATOURISTE, Antoine (2012). « L'enseignement supérieur en Haïti : Une évaluation post-sismique. Perspectives de reconstruction et de réforme, *Journal of Haitian Studies*, vol. 18, n° 1, p. 151-162, <https://www.jstor.org/stable/41715456>
2. HAÏTI. *Constitution de 1987*, article 211-1.
3. JOINT, Louis Auguste (2006). *Système éducatif et inégalités sociales en Haïti : le cas des écoles catholiques*. Paris, France : L'Harmattan.
4. MYLOPOULOS, M., LOHFELD, L., NORMAN, G., DHALIWAL, G. et EVA, K. (2012, octobre). « Renowned physicians' perceptions of expert diagnostic practice academic medicine », *Acad. Med.*, vol. 87, n° 10, p. 1413-1417.
5. DESHOMMES, Pierre Caleb (2014, 18 février). « L'impasse difficile de l'université haïtienne » Le Nouvelliste, <https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/127470/Limpasse-difficile-de-l-universite-haitienne.html>
6. MADIQU, Thomas (1847-1848). *Histoire d'Haïti*, t. II, chap. 22, p. 142.
7. FINE, Philip (2010). *L'enseignement supérieur haïtien frôlait le désastre bien avant le séisme*, <http://www.universityworldnews.com/article.php?story>
8. WORLD HIGHER EDUCATION DATABASE (2006). *Haïti*. Paris : International Association of Universities/UNESCO Information Centre on Higher Education, [<http://www.unesco.org/iau/onlinedatabases/index.html>]
9. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (2010). *Portrait sommaire des universités et des institutions d'enseignement supérieur détentrices d'une autorisation de fonctionnement*. Enquête réalisée conjointement par la DESRS et l'EUMC en mars 2010.
10. FRANCOIS, Pierre Enocque (2010). *Politiques éducatives et inégalités des chances scolaires en Haïti*. Port-au-Prince, Haïti : Éditions de l'Université d'État.
11. DES RIVIÈRES, Paul (2010). *Réformer de fond en comble l'enseignement universitaire haïtien*, <http://www.nouvelles.umontreal.ca/international/séisme-en-Haïti/20100607>
12. DUPUIS, Marc (2010). *Faute d'aide, l'université haïtienne tarde à se relever*, [http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/06/01/faute-d-aide-l-universite-haitienne-tarde-a-se-relever\\_1366040\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/06/01/faute-d-aide-l-universite-haitienne-tarde-a-se-relever_1366040_3244.html)
13. MANIGAT, Leslie F. (2010). *Brève esquisse historique de l'évolution des institutions universitaires en Haïti. État des lieux*. Université d'État d'Haïti.

3. Sénèque, 4-65 de notre ère.

14. MINTZBERG, Henry (1983). *Structure in fives, designing effective organizations*. Englewood Cliffs, CA: Prentice Hall.

15. CLARK, Burton R. (1998). *Creating entrepreneurial universities: organizational pathways of transformation. Issues in Higher Education*. New York, NY: Elsevier Science.

16. EUSTACHE, Jomanas (2016). «L'Université Publique de la Grand'Anse : éduquer pour le progrès de la communauté», *Haïti Perspectives*, vol. 5, n° 2.

17. Bulletin officiel de l'Éducation nationale, Loi d'orientation, n° 08-04 du 23 janvier 2008, numéro spécial, février 2008, p. 19-20.

**Julio Warner Loiseau, ing., Ph.D.**, est titulaire d'un doctorat en administration publique de l'Université Walden du Minnesota, aux États-Unis. Spécialisé en leadership et gestion d'entreprises, ressources humaines, et services sociaux. Il a fondé une organisation sociale à but non lucratif nommée «Nouvelle perspective», dans laquelle il travaille comme responsable des opérations. Il est notaire publique pour l'état de la Floride. Il a reçu sa licence en génie électronique de la UNAPEC (Universidad Acción Pro Educación y Cultura) de Santo Domingo avec spécialisation en robotique et mécatronique. Il est l'auteur de plusieurs articles sur les ressources humaines. [loiseaujw@gmail.com](mailto:loiseaujw@gmail.com)

